

New Europe College Regional Program 2002-2003 2003-2004



MARINA MILADINOV
BLAGOVEST NJAGULOV
SNEZHANKA RAKOVA

IVAN AL. BILIARSKY
ALBENA HRANOVA
ERDEN KOSOVA

Editor: Irina Vainovski-Mihai

Copyright © 2004 – New Europe College

ISBN 973 –8378 – 79 – 6

NEW EUROPE COLLEGE

Str. Plantelor 21

70309 Bucharest

Romania

Tel. (+40-21) 327.00.35, Fax (+40-21) 327.07.74

E-mail: nec@nec.ro



IVAN AL. BILIARSKY

Né en 1959, à Shumen, Bulgarie

Docteur en histoire, Académie des Sciences de Bulgarie, Institut d'Histoire,
1989

Thèse: *Les services administratifs et le dignités oisifs en Second empire bulgare
(XII-XV siècles)*

Chargé de recherches Institut d'Histoire, Académie des Sciences de Bulgarie
Maître de conférences, Faculté de Droit, Université Libre de Varna

Christian-Albrechts Universität zu Kiel, Juristisches Seminar (2002)
École américaine des études classiques à Athènes / Institut des études
byzantines, FNRS (2001)

Université de St. Andrews, Grande Bretagne (2000)

Faculté de Droit, Université de Genève (1996)

Institut des études byzantines, Fondation Nationale Hellénique de Recherches
Scientifiques (1995)

Pontificium Institutum Orientalium Studiorum, Rome (1992)

Livres :

Institutsiite na srednovekovna Bulgaria. Vtoro bulgarsko tsarstvo (XII-XV v.) [Les institutions de la Bulgarie médiévale. Second Empire bulgare (XII^e - XV^e siècles)], Sofia University Press, Sofia, 1998

HIERARCHIA. L'Ordre sacré. Etude sur l'esprit romainque. Edition de l'Université de Fribourg, Freiburger Veröffentlichungen aus dem Gebiete von Staat und Kirche, Bd. 51, Fribourg en Suisse, 1997

LES CHARTES DES TSARS BULGARES ET LEUR TERMINOLOGIE JURIDIQUE

I. La problématique

Chaque chercheur qui a travaillé dans le domaine de l'histoire médiévale de Bulgarie s'est heurté au problème de l'absence de sources. Nous ne traiterons pas ici de la question comment cette situation est-elle créée : les documents ont-ils été peu nombreux dès le début ou ont-ils été détruits plus tard ; qui est le responsable de cette perte ; pourquoi ne retrouvons-nous pas le même problème chez les voisins des Bulgares etc. ? Notre recherche est consacrée à une question particulière dans l'étude des édits des souverains médiévaux de Bulgarie : leur terminologie juridique. Sa partie essentielle sera le glossaire de termes liés au Droit qui est présenté dans l'étude séparément selon les différentes branches – le droit public et le pouvoir, le droit pénal, le droit civil, le fisc et ainsi de suite.

Le Droit est un phénomène de la culture et même un des traits les plus caractéristiques pour une communauté. Vu en tant que système des règles de conduite dans une société, il fait partie du système normatif général qui est fondé sur les valeurs principales et qui tâche à les maintenir. La surveillance de ces valeurs est en effet la sauvegarde de l'identité de la communauté créée sur leur fondement. Durant les différentes époques, l'importance du Droit dans ce système normatif général était variable, dans certaines sociétés c'est la coutume qui prédomine, dans d'autres ce sont les diverses prescriptions religieuses ; la portée des mœurs a été toujours considérable. Il faut quand même souligner qu'avec la complication des liens sociaux, des échanges économiques, des tâches et des méthodes du gouvernement, l'importance du Droit s'accroît. Il est aussi important de comprendre, théoriquement et pratiquement, que la création et la réception d'un système juridique d'un type bien défini est un signe d'appartenance à une communauté

précise ou bien la voie vers cette appartenance. Tout cela démontre d'une manière évidente que chaque système juridique possède aussi sa terminologie à part ce qui fait ses divisions fonctionner de la même façon.

Ces notes se proposent de signaler la direction générale de l'interprétation de la terminologie juridique des documents des souverains médiévaux bulgares qui seront présentés dans notre étude. La culture bulgare du X^e au XV^e siècles s'inscrit entièrement dans le cadre de la dite « Communauté byzantine ». Cette affirmation concerne la littérature, l'art, l'idéologie politique et même la vie quotidienne mais surtout l'organisation étatique et le droit. Tandis que le Premier Empire bulgare gardait même après l'Évangélisation un grand nombre d'institutions héritées de l'époque païenne et provenant de la tradition de la Grande Steppe, le Second Empire est construit entièrement selon le modèle byzantin¹. C'est aussi la raison de la domination complète de la terminologie byzantine dans les textes du Bas Moyen Age bulgare². Par la présente étude nous essaierons de démontrer ce processus par la terminologie juridique des édits des tsars de Bulgarie.

II. La structure du Glossaire des termes juridiques : les lemmes, la structure du lemme

Lors du choix des lemmes, inclus au Glossaire, nous suivions l'interprétation la plus élargie de la conception de « termes juridiques ». De cette façon nous y faisons entrer non seulement les termes en sens précis mais également tous les mots (parfois verbes et adjectifs y compris) qui étaient liés au droit et à l'appellation de certaines actions juridiques, instituts, personnes, institutions, choses, etc. Nous nous rendons compte que la présence de certains lemmes pourrait être mise en doute. Nous croyons tout de même qu'il est à préférer cette situation que d'omettre quelque lemme par une limitation trop exagérée. En même temps, nous voudrions souligner que les termes liés à l'Église, à son organisation, ses institutions etc. ne sont pas présentés dans cette étude qui sera concentrée sur le droit de l'État et sa terminologie.

Il ne nous reste qu'à énoncer la structure du lemme. Au début est présenté le terme, écrit en caractères cyrilliques sans abréviations et titres. Le terme est suivi par ses catégories morphologiques, présentés entre parenthèses : substantif, verbe, adjectif, adverbe, genre, nombre

(ce dernier seulement pour certains). Puis on présente les places où le terme se trouve dans les textes des chartes : une abréviation du nom du document et le nombre de la ligne selon l'édition diplomatique de G. Il'inskij. Après cette partie nous proposons une brève étymologie ou plutôt l'origine du terme, suivi par une bibliographie des dictionnaires. Enfin nous avons proposé une interprétation juridico-historique du terme qui vise à éclaircir sa signification juridique durant l'époque du document ainsi que du point de vue diachronique. Le lemme est suivi d'une bibliographie historique et juridique.

III. La terminologie juridique de la Bulgarie médiévale – observations préliminaires, basées sur les chartes des tsars

1. Termes liés au pouvoir

1. **ВЛАДОВЪНЧАННИ** (adj.) – Mr. 49|| Etym. : calqué sur le terme grec « εὐστεφανοῦν ». || Sign. : épithète du souverain. (Biliarsky, 1991, 262)

2. **ВЛАСТЬ** (s. f.) – Vat.6, Mr. 30 ; Mr. 34, Ril. 44, 50|| Etym. : les racines sont indo-européennes « *wold-ti-s » avec la signification de « pouvoir », « autorité » très stable. (BER, I, 163) || Sign. : « pouvoir », « ἐξουσία », « potestas ». (Il'inskij, 1911, p. 119)

3. **ВЪРЪНЪ** (adj.) – Virg. 114, Zg. 74 **ВЪСВЪРЪНЪ** (adj.) – Dubr. 1, 9|| Etym. : du paléosl. *wjara. Des racines indo-européennes avec la signification de « vérité » d'où « fidélité ». (BER, I, 217-218 ; Vasmer, I, 292-293). || Sign. : épithète du souverain. « Fideli », gr. « πιστός », lat. « fidelis »

4. **ГОСПОДИНЪ** (s. m.) – Bra. 1, 3 bis|| Etym. : en effet identique avec « господъ » et « господарь ». Du paléosl. « *gast'pad'* » créé par jonction de « *gast* » = « invité », « hôte », « chef de la maison » et de « *pat -* » = « pouvoir faire », « dominer ». Identique avec les mots gr. « κύριος » ou « ἀυθέντης » et lat. « dominus ». (BER, I, 267-268 ; Vasmer, I, 446-447) || Sign. : appellation générale du « seigneur », « souverain ».

5. **ДИАДИМА** (s. f.) – Ril. 4 74|| Etym. : translittération du terme grec de « διάδημα » = « diadème », « couronne ». || Sign. : insigne impérial ou royal.

6. **ДРЪЖАВА** (s. f.) – Virg. 75-76, Zg. 28, 73, Mr. 9, 48, 49-50, Ril. 71|| Etym. : du verbe « дръжати » (voir plus bas) plus le suffixe « -ava ». (BER, I, 461 ; Vasmer, I, 503) Probablement créé par la traduction du terme

grec « κράτος ». Il Sign. : « ce qui est sous le pouvoir », « Etat ». (Il'inskij, 1911, 119)

7. **ζαλατοпечатънъ** (adj.) – Zg. 46, 53, 61, 71, Ril. 14, 45, 68, 73, 88, 101, 108 Il Etym. : calqué sur l'adjectif grec « χρυσόβουλλος » = « portant une bulle d'or ». Il Sign. : en combinaison « ζαλατοпечатъное слово » = « χρυσόβουλλος λόγος » = l'acte impérial du plus haut degré. (Dujčev, 1986, 64)

8. **киръ** (s. m.) – Virg. 7, 10, 11, Zg. 37 Il Etym. : translittération du mot grec « κύρ ». Il Sign. : « dominus ».

9. **κρaль** (s. m.) – Virg. 3, 10, 12, 65, 93, 94, 107, 112, Zg. 31, Bra. 3bis Il Etym. : de l'allemand « Karl » (« Karal ») – le nom du roi et empereur Charlemagne. On le retrouve dans toutes les langues slaves, des traces dans le roumain, dans le turc « keral », « qyral », dans le magyar « király » et dans le grec « κράλης ». (BER, II, 712-713 ; Vasmer, II, 333-334) Il Sign. : « roi », « rex », « ῥῆξ ».

10. **кънaзь** (s. m.) – 1) Virg. 3 Il Sign. : « prince », « ἄρχων », « princeps » (BER, II, 495-496 ; Vasmer, II, 266) ; – 2) Virg. 15, 99, Il Sign. : « maire », « δήμαρχος, πριμικύριος », « primicerius » – 3) Dubr. 59 Il Sign. : « duc », l'institution suprême de la République de Raguse. Il Etym. : de « König » – un prêt très ancien des langues germaniques. (*Instituții feudale...*, p. 108-110)

11. **повелѣние** (s. n.) – Mr. 2 Il Etym. : du verbe « повелѣти », « велѣя » = « dire » plus le préfixe « po- ». Une action du souverain d'exercer le pouvoir par des arrêts (BER, V, 402) Il Sign. : l'acte de donation impériale (une appellation générale).

12. **помазание** (s. n.) – Ril. 7 Il Etym. : de « помазати » – un verbe calqué sur le verbe grec « μυρώνω » = « oindre », « sacrer ». (BER, V, 508) Il Sign. : onction (dans la citation de l'édit – onction du souverain) ; gr. « χρίσμα », lat. « unctio ».

13. **първопрѣстолънъ** (adj.) – Ril. 11 Il Etym. : de « прѣвъзъ » = « premier » et « прѣстолъ » = « trône ». Calqué sur le mot grec « πρωτοτρόνος ». Il Sign. : dans la citation c'est une épithète des tsars qui régnaient autrefois.

14. **първысокъ** (adj.) – Zg. 36, 39, 44, 59 Il Etym. : de « прѣ- » = « très » et « высокъ » = « haut ». Probablement créé à partir du mot grec « ὑψιλότατος » Il Sign. : épithète pour le souverain. (Biliarsky, 1991, 262)

15. **прѣстолъ** (s. m.) – Virg. 105, Zg. 22, Mr. 42, Ril. 95 Il Etym. : de « прѣ- » (de « per- ») et « столъ » = chaise. (BER, V, 676-677) Il Sign. : « trône », gr. « θρόνος », lat. « thronus ».

16. самодържъць (s. m.) – Virg. 114, Zg. 74, Mr. 51, Ril. 112, Vit. 23-24|| Etym. : calqué sur le mot grec « αὐτοκράτωρ ». De « αὐτοσϛ » et le verbe « κρατῶ » = « celui qui tiens seul le pouvoir ».|| Sign. : « autocrate », « empereur », lat. « autocrator » . (G. Ostrogorsky, « Avtokrator i samodržac », *Glas Srpske Kraljevska Akademije*, drugi razred, 84, 1935, 95-187 ; *Instituiii feudale...*, p. 419, 443-444)

17. скиптро (s. n.) – Mr. 11|| Etym. : translittération du mot grec « σκῆπτρον » (lat. « sceptrum ») sans le suffixe nominatif. Du verbe « σκῆπτω » = « soutenir », « appuyer » (*BER*, VI, 750)|| Sign. : « sceptre ». (*Instituiii feudale...*, p. 429)

18. слово (s. n.) – Zg. 46, 53, 61, 71, Ril. 14, 46, 68, 73, 88, 101, 108|| Etym. : le mot est lié aux racines congénères avec au mot « слава » = « gloire », « réputation ». (Vasmer, III, 673)|| Sign. : le mot signifie « parole », « discours », gr. « λόγος ». Dans ces citations la signification est « charte impériale », « златопечатъное слово » = « χρυσόβουλλος λόγος », lat. « bulla aurea ».

19. столъ (s. m.) – Ril. 8, 12|| Etym. : congénère avec le verbe paléosl. « *stati », « *stojō » = « rester », « demeurer » (le morphème indo-europ. « -st- »). « Chaise ». (Vasmer, III, 764-765, 788)|| Sign. : « trône », gr. « θρόνος », lat. « thronus ».

20. хрисовоульъ (s. m.) – Virg. 96, 104, 106, 108, Mr. 12, 18, 43, 47, Vit. 1, 15 ; хрисовоуля (s. f.) – Virg. 9 || Etym. : translittération du mot grec « χρυσόβουλλον » sans le suffixe nominatif.|| Sign. : une abréviation du « χρυσόβουλλιος λόγος » (= sl. « златопечатъное слово », lat. « bulla aurea »). L'acte impérial du plus haut degré. (*Instituiii feudale...*, p. 226)

21. власть (s. f.) – 1) ἐξουσία, potestas ; Virg. 82, Ril. 49, 69, 78, Vit. 12, 13 ; 2) ἐπαρχία, provincia ; Virg. 16, 34, 40, Mr. 20, 48, Ril. 72, 76|| Etym. : du paléosl. « *ob-vlastъ » (*bv>*b) = « pouvoir », « autorité » (v. « власть »)|| Sign. : la signification primitive est « pouvoir », « autorité ». La signification « province » provient de celle-ci. (Il'inskij, 1911, 118 ; Dujëev, 1986, 65 ; Biliarsky, 1999, 186-187)

22. уризмo (s. n.) – Dubr. 1, Ril. 91|| Etym. : translittération du terme grec « ὀρισμός » du verbe « ὀρίζω » = « définir », « délimiter ».|| Sign. : un acte impérial : « ὀρισμός ». (Dujëev, 1986, 65)

23. царь (s. m.) – Vat.28, Dubr. 13, Virg. 1, 2, 4, 6, 8, 9, 10 quinq., 11 quinq., 12, 34, 40, 65, 68, 79, 93, 107, 112, 114, Zg. 10, 19, 31, 70, 36, 39, 44, 59, 74, Mr. 8, 11, 44, 51, 53, Ril. 2, 4, 8, 11, 85 ter., 95, 99, 112, Vit. 3, 23, Brasov. 1, 8|| Etym. : du latin « Caesar ». La forme primitive

était « цѣсарь » > « цьсарь » > « царь » mot emprunté par les Slaves de la langue des Goths (« *Káisar ») et non pas directement du latin ni du grec. (Vasmer, IV, 290-291) || Sign. : gr. « βασιλεύς », lat. « imperator ». Le terme slave est absolument identique au terme grec « βασιλεύς » en ce qui concerne le titre des souverains mondains ainsi qu'en ce qui concerne les souverains bibliques du peuple d'Israël et le Roi céleste Jésus Christ. Cela veut dire que dans le domaine politique le mot correspondant latin sera « imperator », fr. « empereur » et dans le domaine religieux, y compris les textes de l'Écriture sainte, le mot correspondant sera « rex », fr. « roi ».

24. царство (s. n.) – Vat.1, 7, 9, 15, 21, 24 || Etym. : de « царь » (v. plus haut). || Sign. : l'Etat qui se trouve sous le pouvoir d'un tsar, fr. « empire, royaume », gr. « βασιλεία », lat. « imperium, regnum ».

Les concepts chrétiens du pouvoir en Bulgarie ont été créés dans les décennies d'après l'Évangélisation. Le changement du titre des souverains bulgares de « khan » en « tsar » a entraîné un changement complet de la conception du pouvoir ainsi que des termes par lesquels cette conception se démontrait. Durant le Second Empire, le « byzantinisme » était déjà fort enraciné dans le pays qui s'est transformé en une réplique de l'Empire constantinopolitain bien que réduite comme toujours dans la périphérie d'une civilisation. C'est le contexte culturel de notre étude, car tous les documents sur lesquels est basé le Glossaire proviennent du Bas Moyen Age.

Il faut répéter que parmi les termes liés au pouvoir et à l'idéologie politique et étatique prédomine à nouveau la tradition rhômaïque. De vingt-quatre mots inclus au Glossaire, seize sont directement ou indirectement liés à la langue grecque et à l'Empire. Cinq termes de ce groupe sont termes translittérés du grec (No 5, 8, 17, 20, 22) en tenant compte des particularités de la langue slave, de sa phonétique, des suffixes des déclinaisons etc. Les termes calqués sur le grec sont au nombre de quatre (No 1, 7, 13, 16). Les termes grecs traduits sont sept (No 3, 6, 12, 14, 15, 18, 19).

Nous passons aux termes qui ne proviennent pas de la langue politique et juridique byzantine. Ce sont des mots slaves, mais il y a deux (avec leurs dérivés) qui ont des origines éloignées germaniques ou latino-germaniques. Ce sont les termes « кьнлзъ » et « царь ». A ce groupe on peut ajouter aussi le terme « кралъ » (= « roi ») qui était créé par les Slaves à partir du nom de Charlemagne.

Les termes slaves proprement dits, liés au pouvoir, sont quatre (No 2, 4, 11, 21).

2. Institutions et termes administratifs

1. **ΔΛΛΑΓΑΤΟΡ** (s. m.) – Ril. 54, Vit. 9. || Etym. : translittération du mot grec « ἀλαγάτωρ ». || Sign. : institution de la cavalerie, située dans les provinces (Ив. Dujčev, 1986, 1986, 63 ; Biliarsky, 1998, 314-317 ; V. Velev in : *Ezik i literatura*, XXXV, 1980, 95)

2. **ВАРДАР** (s. m.) – Vit. 11 || Etym. : formé du thème « var- » et le suffixe masculin « -ar ». Du verbe « variti », signifiant « devancer », « atteindre », « conjurer », « préserver », « garder ». || Sign. : le mot signifie « gardien » (Biliarsky, 1994, 100-102 ; Biliarsky, 1998, 321-323)

3. **ВАТАХЪ** (s. m.) – Virg. 15 || Etym. : origine turkmène du mot. Une influence des langues des peuples de la steppe. Rus.-anc. « vataga » = « tente », « maison », « famille », « clan ». D'où provient la signification de « chef de clan, d'un groupe de gens » ou « chef » en général. (Fr. von Miklosich, *Die türkischen Elemente in den süost- und osteuropäischen Sprachen*, II, 1884, 185 ; Vasmer, I, 278) || Sign. : commandant militaire ou des services à charges policières. (Il'inskij, 1911, 120 ; *Instituții feudale...*, p. 495-496 ; Biliarsky, 1998, 333-335)

4. **ДЕСАТЬНИКЪ** (s. m.) – **ДЕСАТНИЦИ** (Nom. pl.) Vit. 8 || Etym. : de « десать » = « dix » plus le suffixe « -nik » Probablement calqué sur le terme grec de « δεκάρχος », lié au terme latin de « decurio, -onis ». (BER, I, 346-347 ; Vasmer, I, 507-508) || Sign. : commandant d'une petite unité de dix soldats. (Biliarsky, 1998, 314)

5. **ΔΟΥΚΑ** (s. m.) – Vat.9, Virg. 99 ; Mr. 28 || Etym. : translittération du terme grec « δοῦξ » (du mot latin « dux ») sans le suffixe nominatif. || Sign. : un fonctionnaire de l'administration provinciale. (Lascaris, 38 ; Biliarsky, 1998, 292-294)

6. **ЖОУПА** (s. f.) – Virg. 74 || Etym. : mot a deux significations : unité territoriale et administrative ou « mine » (spécialement « mine de sel »), « nid », « grotte », « cellule ». La première provient probablement du mot « **ЖΟΥΠΑИЪ** » (v. plus bas). Etymologie problématique et pas assez claire. (BER, I, 559 ; Vasmer, II, 65-66) || Sign. : unité territoriale et administrative qui existait dans le Premier Empire bulgare. Durant le Second Empire on ne dispose pas de données témoignant son existence. On la retrouve seulement dans le chrysobulle « Virginska » qui a été dressé en suivant

l'édit serbe de l'an 1300 et pour le justifier. Au contraire, on retrouve ce terme en Serbie, aux principautés roumaines et autres.

7. **жовѣпанъ** (s. m.) – Virg. 3 ; Bra. 1|| Etym. : l'étymologie n'est pas assez claire. Il faut rejeter l'idée que le mot provient du « жовѣпа » avec le suffixe « -an ». Prédomine la thèse de l'origine turkmène car il y a des parallèles dans les langues des peuples de la steppe. La signification originelle de chef ou commandant d'un groupe ou d'une unité militaire. (BER, I, 559-560 ; Vasmer, II, 66) || Sign. : cette institution n'existe pas pendant le Second Empire bulgare mais elle est bien témoinnée durant le Premier Empire. Très répandue dans les parties occidentales de la péninsule balkanique, chez les Roumains et en Europe Centrale et Orientale. L'institution de la ville saxe de Braşov (Kronstadt) est citée dans Bra. 1. Il s'agit d'un des dirigeant de la commune, appelé en latin « judex » et en allemand « Richter ». (M. Philippi, *Die Bürger von Kronstadt im 14. und 15 Jahrhundert*, Köln/Wien 1986, 131 ; *Instituii feudale...*, p. 260, Biliarsky, 1998, 266 suiv.)

8. **земля** (s. f.) – 1) γῆ, regio ; Dubr. 3, 6, Virg. 3, 5 – 2) γῆ, terra ; Virg. 91, 92, 105, Mr. 41, Ril 81, 89|| Etym. : mot qui existe dans toutes les langues slaves et baltiques. Congénère aux mots avest. et pers.-anc. « zam- », lat. « humus », anc. phrygien « Ζεμέλω » = « la mère-déesse de la Terre », thrace « Σεμέλη » – la déesse-terre. (BER, I, 634-635 ; Vasmer, II, 93)|| Sign. : il faut présenter ici seulement la signification juridique (administrative) du terme qui est citée au numéro 1) et que l'on retrouve dans les chrysobulles dits « Dubrovniška » et « Virginska ». Dans la langue administrative du Second Empire bulgare il fut créé par la traduction du terme grec de « γῆ » en son sens administrative (Biliarsky, 1999, 180-183)

9. **изгонъчии** (s. m.) – Virg. 100, Mr. 30|| Etym. : du préfixe « из- » et le verbe « гонити ». Probablement calqué sur le terme grec « ἀποκρισιάριος » Sign. : employé dans les services postaux, « envoyé », « ἀποκρισιάριος », « nuncius ». (Biliarsky, 1998, 391-392)

10. **кастроφилъ/ъ/къ** (s. m.) – Virg. 15, 97, Vit. 8 - translittération du terme grec « καστροφύλαξ » = « gardien d'une forteresse ».|| Sign. : institution militaire dans les provinces ; commandant militaire d'une localité. (Biliarsky, 1998, 313-314).

11. **катепанъ/нъ/нъ** (s. m.) – Vat.9, Mr. 28|| Etym. : translittération du terme grec « κατεπάνω » = « ce qui est en haut ».|| Sign. : institution militaire dans les provinces. (Lascaris , 38 ; Biliarsky, 1998, 309-313)

12. κεφαλή (s. m.) – Virg. 42, Vit. 6, 8 translittération du terme grec « κεφαλή » = « chef ». Il Sign. : gouverneur d'une province. (Biliarsky, 1998, 286-292 ; *Instituții feudale...*, p. 95)

13. κλεισόρα (s. f.) – Dubr. 8, 10 translittération du terme grec « κλεισόρα » (de lat. « clausura ») = « région dans les montagnes ». Il Sign. : comme terme juridique c'est une circonscription administrative dans les montagnes. (Biliarsky, 1999, 183-185)

14. комисъ (s. m.) – Virg. 99, Vit. 10 Il Etym. : translittération du terme grec « κόμης » (du mot latin « comes, -it is ») en gardant le suffixe nominatif. Il Sign. : institution militaire dans les provinces, probablement lié à la cavalerie. Gr. « κόμης », lat. « comes ». (Dujčev, 1986, 64 ; *Instituții feudale...*, p. 111-113 ; Biliarsky, 1998, 317-319)

15. кѣнѣзь – v. dans la partie du pouvoir.

16. мѣсто (s. n.) – Virg. 38, 51, Mr. 7, 15, 19, Zg. 12, 13, 70, Ril. 15, 36, 47 Il Etym. : du paléosl. « *města » < « *moit-to ». Signification congénère de « fortifié », « debout », « coulonne », puis « lieu ». Il y a des suppositions que la signification de « ville » dans les langues slaves occidentales est calquée sur le mot germanique de « stat » qui est passée en russe et ukrainien. Cette signification existe aussi dans les langues slaves méridionales où elle pourrait être calquée sur le mot grec « τόπος ». (BER, IV, 446-447 ; Vasmer, II, 607-608) Il Sign. : « lieu », « ville », gr. « τόπος », lat. « locus ». Comme terme juridique – « ville » (v. spécialement Mr. 15, 19) est également une unité administrative. (Biliarsky, 1999, 190)

17. нахѣдѣникъ (s. m.) – Ril. 57 Il Etym. : de « хѣдити » = « marcher » ; la signification originelle est « je trouve quelque chose en marchant sur ma route ». (BER, IV, 569-570) Il Sign. : employé dans les services postaux, envoyé impérial, gr. « πρέσβυς », lat. « nuntius », « legatus ». (Dujčev, 1986, 64 ; Biliarsky, 1998, 392-393)

18. примикюръ (s. m.) – Ril. 53-54, Vit. 8-9 Il Etym. : translittération du terme grec « примικήριος » qui est une translittération du terme latin « primicerius ». Le premier dans un certain milieu, groupe, office. Il Sign. : deux significations différentes mais liées entre elles : 1) Chef d'un service dans le palais. Il y a aussi le « grand primicier » dont les compétences sont plus générales ; 2) Maire d'un village ou bien chef d'un groupe de gitans ou de valaques nomades. (Dujčev, 1986, 64 ; Biliarsky, 1998, 164-166, 304-307)

19. поургаръ (s. m.) – Brasov. 2|| Etym. : de la forme bavaroise « purgar » du mot allemand « Bürger ». (BER, V, 857-858) || Sign. : dans les édits des souverains des pays roumains, ainsi que dans d'autres textes slaves des Balkans on retrouve les formes « пургари », « пьргари », « прьргари ». Le mot désigne les membres du Conseil d'une ville des Saxons dans les Balkans ; les dirigeants de la ville. (*Instituții feudale...*, p. 363)

20. раבותъникъ (s. m.) – Virg. 96, 97, Mr. 20-21, 27, Ril. 58, 62|| Etym. : du paléosl. « *arbata » est dérivé de « *arbъ » avec la signification de « enfant », « garçon », « orphelin » (gr. « ὀρφανός ») et enfin « esclave » plus le suffixe « -ata ». La signification d'« esclave » provient de la signification d'« orphelin » (indo-europ. « *orbho- » = « orphelin ») car les orphelins ont été chargés avec le travail le plus lourd dans la maison. La signification de « ministère », « emploi », « service » provient de l'« esclavage ». (BER, VI, 132-136, 274-276 ; Vasmer, III, 427) || Sign. : « fonctionnaire », « esclave ». (Dujčev, 1986, 64)

21. сѣвастъ (s. m.) – Vat.9, Virg. 14, 99, Mr. 28, 38, Ril. 53|| Etym. : translittération du mot grec « σέβαστος » sans le suffixe nominatif. || Sign. : « σέβαστος » était une épithète du basileus (= lat. « augustus ») qui est devenu une dignité oisive (titre) à part le XI^e siècle. Le titre est témoigné aussi en Bulgarie et en Serbie. (Lascaris , 36-37 ; Dujčev, 1986, 65 ; Biliarsky, 1998, 125-135 et la discussion citée plus haut)

22. сѣрдларь (s. m.) – Vit. 11|| Etym. : le mot a des racines perses. En langue juridique de Bulgarie il est arrivé par l'intermédiaire de la langue coumane ou celle pechénegue, selon certains auteurs, ou bien par la langue des Turcs Ottomans, selon d'autres. (BER, VI, 617)|| Sign. : l'institution militaire du commandement provincial qui est enregistrée seulement dans un document bulgare médiéval. L'institution existe aussi dans les pays roumains. Il est possible que ce soit un emprunt de la langue administrative ottomane. (Biliarsky, 1998, 323-325 ; *Instituții feudale...*, p. 434-435)

23. служитель (s. m.) – Mr. 35|| Etym. : dérivé de « служа » = « serviteur ». Selon certains chercheurs le mot est un emprunt des langues celtiques, congénère aux mots « sluag » = « détachement » et « *tegosluog- » = « progéniture » ; selon d'autres « *sluga » < indo-europ. « *sel- » = « mouvoir », « couler ». (Vasmer, III, 676)|| Sign. : dans la citation il s'agit du ministère ecclésiastique – « abbé », « archimandrite », gr. « ἀρχιμανδρίτης » lat. « minister », « abbat »). (*Instituții feudale...*, p. 445, 446-447)

24. *στράνα* (s. f.) – Virg. 48, Ril. 24, 40|| Etym. : du paléosl. « **strona* » qui est lié à la signification « étendue », « espace », « étendre ». (Vasmer, III, 768)|| Sign. : « pays », gr. « *χώρα* », lat. « *pars* ». Une dénomination de circonscription administrative. (Biliarsky, 1999, 185-186)

25. *στρατορὶ* (s. m.) – Virg. 100, Ril. 56, Vit. 10-11|| Etym. : translittération du mot grec « *στράτωρ* » qui dérive de « *στρατός* » = « l'ordre du peuple », « armée » (J. B. Hofman, *Etymologikon lexikon archais ellinikis*, 407)|| Sign. : à Constantinople – garde impériale équestre. En Bulgarie – fonctionnaires militaires des provinces, liés à la cavalerie. (Dujčev, 1986, 65 ; Biliarsky, 1998, 319-321).

26. *τοπικαλλῶ* (s. m.) – Virg. 15, 99|| Etym. : l'étymologie n'est pas connue.|| Sign. : fonctionnaire ayant des charges judiciaires et policières. (Biliarsky, 1998, 335-336)

27. *φαινηζλῶ /ou φαινηζλῶ/* (s. m.) – Bra. 1|| Etym. : nous n'avons pas pu la retrouver.|| Sign. : la signification n'est pas claire. Le mot pourrait être une institution de la ville de Braşov (Kronstadt), mais aussi un nom connu par les documents de la commune (Feigner). *Peter Faigal* est mentionné le dernier après le *jupan* et le *folnog*. Il y a aussi des opinions que c'est une institution du mot hongrois « *felügyelő* » ce qui est très critiqué. (R. M. Cleminson, "Brashovskaja gramota carja Ivana Sratsimira", *Arheografski prilozi*, 20, 1998, 370 ; St. Maslev, « Brashovskata gramota na tsar Ivan Sratsimir : prinos kam nejnoto prouchvane », *Palaeobulgarica*, XIV /1990/, 88)

28. *φαινορῶ* (s. m.) – Bra. 1|| Etym. : probablement du hongrois « *főnök* » = « commandant », « le dirigeant d'une communauté ».|| Sign. : institution de la ville de Braşov (Kronstadt) dont le nom en hongrois est « *folnagy* », en latin « *villicus* » et en allemand « *Hann* ». Un des dirigeants de la ville saxe. Dans la lettre-édit il est mentionné après le *jupan* et avant le *faignl*. En Transylvanie et en Valachie il y a aussi une institution de village homonyme. Le « *folnog* » était le dirigeant de la communauté rurale (M. Philippi, *Die Bürger von Kronstadt im 14. und 15 Jahrhundert*, Köln/Wien 1986, 131 ; *Instituții feudale...*, 199)

29. *χώρα* (s. f.) – Dubr. 1, 2, 3, 5 bis, 6, Virg. 97-99, Mr. 27, 28|| Etym. : translittération du mot grec « *χώρα* » = « pays ».|| Sign. : appellation d'une circonscription administrative de la Bulgarie au XIII^e siècle (Biliarsky, 1999, 179-180)

Seulement quatre de ces termes sont des appellations de circonscriptions administratives (No 8, 12, 16, 29), les autres sont celles des institutions. Parmi ces dernières les plus nombreux sont les noms des services militaires au nombre de neuf (No 1, 3, 5, 4, 10, 11, 14, 22, 26), les trois suivants sont des appellations des gouverneurs des provinces de différents niveaux (No 5, 15, 18), et deux sont les employés des services postaux (No 9, 17).

Quant à l'origine des termes, nous pouvons répéter nos conclusions concernant la prédominance des termes qui sont liés à la tradition byzantine. Sur vingt neuf termes, dix-sept sont liés à l'Empire, y compris ceux d'origine latine mais venus en Bulgarie par l'intermédiaire de la langue grecque. Parmi ceux-ci, onze sont directement translittérés en caractères cyrilliques (No 1, 5, 10, 11, 12, 13, 14, 18, 21, 25, 29) et les termes traduits et calqués sont six (No 4, 8, 9, 16, 20, 24). Les termes d'origine slave sont au nombre de quatre (No 2, 15, 17, 23) tandis que cinq sont turkmènes ou de quelque manière liés à la tradition de la Grande steppe (No 3, 6, 7, 22, 26). Seulement trois termes sont d'origine soit germanique, soit hongroise (No 19, 27, 28), mais ce sont des institutions de la ville saxonne de Braşov. Les appellations des services fiscaux seront présentées avec les autres termes fiscaux.

3. Termes fiscaux

1. αποδοχаторъ (s. m.) – Vat.10, Virg. 100, Mr. 29, Ril. 55, Vit. 10|| Etym. : translittération du mot grec « ἀποδοχάτωρ » dont le mot original n'existe pas dans les textes grecs parvenus jusqu'à nous.|| Sign. : employé fiscal. L'appellation provient de « ἀποδόχλιον » (= « grenier ») ou « δοχεῖον » (= « dépôt »). Justement cela nous offre la possibilité de définir son emploi comme « responsable du grenier où ont été déposés les produits en nature, perçus en tant qu'impôt ». (Lascaris, 40-41 ; □□. Dujčev, 1986, 63 ; Biliarsky, 1998, 370-372)

2. αποδοχια (s. m.) – Vat.14, || Etym. : translittération du mot grec « ἀποδόχλιον ».|| Sign. : « grenier » ou ont été déposés les impôts en produits agricoles. (Lascaris, 44)

3. арикω (s. n.) – Vat.20.|| Etym. : translittération du mot grec « ἀερικόν ».|| Sign. : il n'y a pas d'unanimité sur la signification du terme. Les dernières études le définissent comme un impôt supplémentaire qui était ajouté, probablement proportionnellement, à l'impôt principal.

(Lascaris, 46-48 ; Litavrin, 1960, п.324-325 ; J. Haldon, « Aerikon/Aerika : a Re-Interpretation », *JÖB*, 44 (1994), p. 136-142 ; Oikonomidès, 1996, 80 suiv.)

4. **виръкъ** (s. m.) – Vir. 44|| Etym. : on retrouve des variantes de ce terme dans presque toutes les langues slaves. Un emprunt des langues turkmènes (*BER*, I, 49) avec la signification d'impôt. Le mot ne dérive pas du verbe « **вѣржъ, брати** » (bien évidemment il faut tenir compte également que la signification originelle de ce dernier mot est de « **apporter, donner de fruits, être enceint** ») mais des racines turkmènes « **bäri, bärü** » = « **don, cadeau** », d'où s'est développé la signification de taxation. V. aussi la liaison avec les mots turkmènes de « **böjöröwçy** » (tartare) – « **souverain** » et « **bujurudžu** » (turc)- « **chef** » (Vasmer, I, 167). Il est fort possible que le mot provienne de la langue proto-bulgare.|| Sign. : impôt. (*Instituții feudale...*, p. 42-44)

5. **вродънина** – Virg. 29-30|| Etym. : de « **вродъ** » = « **gué** » et le suffixe « **-нина** ». Il faut aussi tenir compte du verbe « **вродити** » = « **errer** », « **flâner** », « **rôder** », « **passer le gué** » (*BER*, I, 80)|| Sign. : une taxe pour traverser une rivière, gr. « **πορικόν** ». Le terme pourrait être aussi traduction de « **διαβάτον** ». Dans les pays roumains il existe comme « **brudina** ». (Dujčev, 1986, 63-64 ; *Instituții feudale...*, p. 60)

6. **винарь** (s. m.) -Virg. 99 ; Mr. 29, Ril. 54, 55, Vit. 9|| Etym. : mot créé par « **vino** » = « **vin** » plus le suffixe de noms masculins « **-ar** ».|| Sign. : employé fiscal, chargé par la taxation du vin (v. en Byzance « **οἰνόμετρος** ». (Dujčev, 1986, 63 ; *Instituții feudale...*, p.491 ; Biliarsky, 1998, 364-366)

7. **воловеръщина** (s. f.) – Virg. 88, 101|| Etym. : calqué sur le mot grec « **ζευγολόγιον** ».|| Sign. : appellation d'un impôt sur la production de la terre (voir **зевгарь**).

8. **геракаръ** (s. m.) – Virg. 100|| Etym. : translittération du mot grec « **ἱερακάριοι** » = « **fauconier** ».|| Sign. : Fonctionnaire chargé avec la chasse impériale aux oiseaux de chasse et avec les corvées y liées (Biliarsky, 1998, 374 suiv.).

9. **горънина** (s. f.) – Zg. 50, 58|| Etym. : du mot « **гора** » (= « **montagne** », lié au mot grec « **ὄρος** » = « **montagne** », ind. « **giris** » = « **montagne** », lituan. « **giria** » = « **forêt** », pruss. « **garian** » = « **arbre** ») avec le suffixe « **-нина** ». Probablement translittération du mot grec « **ὄρικη** » (*BER*, I, 264-265, Vasmer, I, 438)|| Sign. : taxe pour l'utilisation des pâturages de la montagne ou un droit d'exploitation des forêts dans les montagnes. (Oikonomidès, 1996, 84)

10. ГРАДАРЬ (s. m.) – Virg. 100 ; Mr. 29, Ril. 57|| Etym. : du verbe « ГРАДИТИ » = « construire », « bâtir », « édifier », « créer » et le suffixe masculin de « -ар ».|| Sign. : employé chargé de l'entretien du bâtiment (Dujčev, 1986, 63 ; Biliarsky, 1998, 382-383). V. aussi. ГРАДОЗИДАНИЕ.

11. ГРАДОЗИДАНИЕ (s. n.) – Zg. 50, 58|| Etym. : calqué sur le mot grec de « ΚΑΣΤΡΟΚΤΙΣΙΑ ».|| Sign. : corvée du bâtiment et entretien des frotresses. Habituellement le commandant local en était en charge, mais il y avait aussi des fonctionnaires spéciaux, envoyés du centre de l'Etat et chargés de pouvoirs exceptionnels (Troianos, 39-57 ; Bartusis, 1988, 205-212 ; Oikonomidès, 1996, 110-111)

12. ДАНЬ (s. f.) – Vat.8, 13, Mr. 28, 31, Ril. 59|| Etym. : du verbe « ДАТИ » = « donner » plus le suffixe « -н' ». (BER, I, 318 ; Vasmer, I, 484)|| Sign. : « tribut », « impôt », « τέλος », « vectigal ». (Dujčev, 1986, 63 ; *Instituiii feudale...*, p. 135 suiv.)

13. ДЕСАТЪКАРЬ (s. m.) – Vat.9, Virg. 100, Mr. 29, Vit. 10, Ril. 55|| Etym. : de « ДЕСАТЪКЪ » plus le suffixe « -ар ».|| Sign. : employé des services fiscaux. (Lascaris , 38 ; Dujčev, 1986, 63 ; Biliarsky, 1998, 357-361 ; *Instituiii feudale...*, p. 158)

14. ДЕСАТЪКЪ (s. m.) – Vat.14-15, Mr. 32|| Etym. : calqué sur le terme grec de « δεκατεία ». Provient de « ДЕСАТЬ » = « dix ». (BER, I, 346-347 ; Vasmer, I, 507-508)|| Sign. : impôt en nature sur la production (des moutons, des porcs, du miel etc.). (Lascaris , 45-46; Dujčev, *Stara bulgarska knizhnina*, II, 322 ; *Instituiii feudale...*, p. 149, 158-160)

15. ДИДАТО (s. n.) – Virg. 103, Ril. 74|| Etym. : translittération du terme grec de « διάβατον » (« διαβατικόν »), du verbe « διαβαίνω » = « traverser », « franchir ».|| Sign. : taxe payée pour traverser une rivière, passer par un pont et ainsi de suite. (Dujčev, 1986, 63-64)

16. ДИМОСИОНЪ (s. m.) – Virg. 79 ДЕМОСИЪ (s. f.) – Virg. 93.|| Etym. : translittération du terme grec de « δημόσιον » = « (revenu, amande, lieu, affaire) publique ».|| Sign. : pénalité publique. (Il'inskij, 1911, П. 123)

17. ДЫМЪНИНА (s. f.) – Virg. 88|| Etym. : calqué sur le terme grec de « καπνικόν » de « ДЫМЪ » = « fumée ». (BER, I, 390-391, 392 ; Vasmer, I, 558)|| Sign. : tribut sur les immeubles, surtout sur les maisons. (Dölger, 1960, 51-53 ; Dölger, 1953, 221 suiv, 254 suiv. ; Ostrogorsky, 1927, 49-52, 113 ; Ostrogorsky, 1956, 303-305 ; Hvosťova, 166-168 ; Kazhdan, 1952, 149-150 ; Kazhdan, 1960, 145-150 ; Tzankova-Petkova, 144-145 ; *Instituiii feudale...*, p. 201-202 ; Oikonomidès, 1996, 30-31, 72)

18. **εργαρια** (s. f.) – Vat.20|| Etym. : translittération du terme grec « ἀγγαρεία » = « corvée ». (*BER*, I, 11)|| Sign. : « corvée ». Chaque travail obligatoire public pour lequel l'Etat pouvait réquisitionner des gens, des animaux et d'autres moyens nécessaires. (Jones, 831 ; Ferrari della Spade, 124 suiv. ; Lascaris , 48-49 ; Litavrin, 1960, 202-204 ; Tzankova-Petkova, 159 ; A. Stauridou-Zaphraka, « He aggareia sto kathisma Byzantio », *Byzantina*, 11 (1982), 21-54 ; Oikonomidès, 1996, 105 suiv.)

19. **житарь** (s. m.) – Ril. 54, Vit. 9|| Etym. : Du mot « жито » (= « blé », « froment », céréale », lié à la signification de « pain », nourriture », « vie ») plus le suffixe « -ar ». (*BER*, I, 548-549 ; Vasmer, II, 57)|| Sign. : signification juridique liée au système fiscal : employé chargé avec l'organisation de la taxation des céréales. Mot correspondant grec « σιτάρχος ». (Dujčev, 1986, 64 ; Biliarsky, 1998, 361-364 ; *Institujii feudale...*, p. 256)

20. **житарьство** (s. n.) – Zg. 50, 58|| Etym. : de « жито » (v. « житарь») plus le suffixe « -ar ». Translation du terme grec « σιταρκία ». (Dujčev, 1986, 64 ; Biliarsky, 1998, 361-364)|| Sign. : taxation sur les céréales.

21. **зевгелие** (s. n.) – Mr. 21|| Etym. : translittération du mot grec « ζευγέλιον » = « couple de boeufs ».|| Sign. : « Couple de boeufs » – une unité de grande importance pour la taxation de la production de la terre. (voir **зевгарь**)

22. **зевгарь** (s. m.) – Vat.16, Ril. 62|| Etym. : Translittération du terme grec « ζευγάριον » (« iugum »).|| Sign. : « Couple de boeufs » – impôt qui concernait seulement les parèques et leurs *zeugaria*. (Dölger, 1953, 256-258 ; Litavrin, 1960, 320-321 ; Tzankova-Petkova, 105 ; Dujčev, 1986, 64 ; Oikonomidès, 1996, 84)

23. **κομοδъ** (s. m.) – Vat.13, 20, Virg. 101, Mr. 31|| Etym. : Probablement une translittération abrégée du terme grec « οἰκομόδιον ».|| Sign. : Institut fiscal. Une redevance annuelle régulière en nature qui n'était ni taxe foncière principale ni taxe d'arpentage ni prestation pour mesure des céréales ou estimation des dépôts de blé. On le rencontre pour la première fois dans les chartes de Basile II en faveur de l'archévêché d'Achris ce qui donne raison à certains auteurs qui concluent que c'était un impôt bulgare qui avait trouvé lieu dans l'Empire après 1018. C'était dans l'Empire que la taxe est devenue supplémentaire. (Dölger, 1953, 251-256 ; Bompaire, 1956, 625-631 ; Litavrin, 1960, 310-314 ; Tzankova-Petkova, 91-95 ; Lascaris , 42-43 ; Andreev, 1965, 103-104 ; Oikonomidès, 1996, 82-83)

24. кошарщина (s. f.) – Virg. 101 De « кош », « кошара » = « bercail » (paléosl. « *kašěrz », « *kašěra », il n'est pas impossible de retrouver une influence latine par le mot « casula » = « laiterie »). Le terme concret est calqué sur le terme grec de « μανδρατικόν » de « μάνδρα » = « laiterie » (BER, II, 692-693 ; Vasmer, II, 360) || Sign. : Droit de bercail. (Il'inskij, 1911, п.123 ; Oikonomidès, 1996, 75)

25. крагочуарь (s. m.) – Mr. 29, Vit. 11, Ril. 56 De « крагочъ » = « faucon » plus le suffixe « -чъ ». Mot aux racines turkmènes signifiant oiseaux carnivores de différents types. (BER, II, 703-704 ; Vasmer, II, 363) || Sign. : employé chargé avec la chasse impériale et avec les corvées et impôts y liées. (Dujčev, 1986, 64 ; Biliarsky, 1998, 374-379)

26. митатъ (s. m.) – Vat.13-14, Virg. 101, Mr. 31, Ril. 56 || Etym. : translittération du terme grec « μητάτον ». || Sign. : Une institution fiscale – un fonctionnaire et l'obligation de la population avec laquelle il s'occupe. C'est une obligation en faveur des militaires des *tagmata*: réquisition temporaire d'une partie de la maison pour y installer des officiers ou des soldats pour une période relativement longue. Cette obligation ne prévoit pas la nourriture qui devait être fournie par l'Etat ou achetée par les militaires. (Ferrari della Spade, p. 158-159 ; Jones, 1964, I, 249-253 ; Ostrogorsky, 1927, 60-61 ; Lascaris, 43-44 ; Cvetkova, 1962, 252-253 ; Bartusis, 1987, 115-123 ; Dujčev, 1986, 64 ; Oikonomidès, 1996, 91-93 ; Biliarsky, 1998, 372-374)

27. мостънина (s. f.) – Virg. 30, 103 || Etym. : De « мостъ » = « pont » (paléosl. « *mastz » du verbe indo-europ. « *mot-tos » = « mettre », « jeter », « lancer » ; ce qui lie deux points) plus le suffixe « -нина ». Probablement le mot est une traduction du mot grec « γεφύρωσις » (BER, IV, 254-255 ; Vasmer, II, 662) || Sign. : une corvée visant le bâtiment et l'entretien des ponts qui existait pendant l'Empire et datait depuis l'Antiquité (v. I. et P. Zepos, *Ius graecoromanum*, I, Athènes, 1931, p. 23, *Basiliques*, V, 1.4 = Cod. Iust. I, 2, 5 et *basiliques*, V, 3, 6 = Iust. Nov. 131, c. 5). On la retrouve habituellement avec l'obligation de préparation des routes (δόδοστρωσία, ὁδοῦ κατάστασις. ὁδόστρωσις). Le terme pourrait être aussi « γεφύρας ἀνάκτισις » ou « γεφύρας οἰκοδομή καὶ ἀνανέωσις ». Une obligation exceptionnelle quand le pouvoir est très pressé par les circonstances. (Ferrari della Spade, 137-138 ; Karayannopoulos, 1958, 181 ; Oikonomidès, 1996, 109)

28. наметъкъ (s. m.) – Virg. 101 || Etym. : du paléosl. « *mesti », « *mětati », « *mětā » = « jeter », « lancer » et le suffixe « на- ». Le verbe

« НАМЯТАМ » = « jeter sur », « endosser » (*BER*, IV, 447-450 ; Vasmer, III, 41) || Sign. : taxe, probablement supplémentaire.

29. ПАДАЛИЦЕ (s. n.) – Vit. 11 || Etym. : du paléosl. dial. « **padala* » < « **padati* » = « tomber ». Le mot « ПАДАЛО » = « camp », « un lieu bas près de la route », « un lieu où les voyageurs s'arrêtent pour se reposer ou pour passer la nuit ». Il y a beaucoup d'autres significations qui ne nous intéressent pas. Serbo-cr. « ПАДАЛИЦЕ » (trouvable en certains dialectes bulgares) = « camp de Gitans nomades ». Probablement une traduction du mot grec « κάθισμα ». (*BER*, IV, 999 ; Vasmer, III, 184) || Sign. : le mot se trouve dans l'édit dit Vitoshka sur la liste des employés de l'Etat qui ne devraient pas intervenir dans les affaires du monastère, ce qui veut dire qu'il ne s'agit pas d'un lieu. Dans tout cas, ce n'est pas l'appellation d'un office. Evidemment, il s'agit de l'exemption des obligations d'assurer et entretenir un bâtiment par l'administration locale et qui serait, lors du séjour du fonctionnaire en question son siège, ce qui est identique avec le « κάθισμα » byzantin. (Oikonomidès, 1996, 94-95, v. et différent chez Il'inskij, 1911, p. 117)

30. ПЕРПУРАКЪ (s. m.) – Ril. 54, Vit. 9 : translittération du mot grec « ΠΕΡΠΥΡΑΚΙΣ » sans le suffixe nominatif. || Sign. : fonctionnaire dans les services fiscaux, chargé des impôts en argent. (Andreev, 1965, 155-156 ; Dujčev, 1986..., 64 ; *Instituții feudale...*, 355 ; Biliarsky, 1998, 355-357)

31. ПОВИРЪЧНИ (s. m.) – Mr. 30, Ril. 57 || Etym. : v. « ВИРЪКЪ ». || Sign. : employé fiscal. (Dujčev, 1986, 64 ; Biliarsky, 1998, 368-370)

32. ПОВАРЪ (s. m.) – Mr. 29 || Etym. : du thème « var- » en sens de « bouillonner ». || Sign. : « cuisinier », « μάγειρος », « coquss », chargé de la nourriture de l'armée. (Biliarsky, 1994, 102-104)

33. ПОДЪВОДА (s. f.) – Mr. 33, Vit. 11 || Etym. : du verbe paléosl. « **padzvesti* », « **padvedā* » (du verbe « водити » = « conduire », « mener », « guider ») plus le préfixe « подъ- ». La signification originelle est « mener quelque femme en tant que mon épouse ». (*BER*, I, 170-171 ; V, 442) || Sign. : la signification juridique du terme désigne une corvée de transport : l'obligation de la population d'assurer le transport pour l'armée ou d'autres services de l'Etat au passage. La même signification juridique dans les principautés roumaines (« podvadă » ou « podvoadă »). (Il'inskij, 1911, p. 124 ; *Instituții feudale...*, p. 84-85, 366 ; sur les corvées de transport : Kazhdan, 1960, 160-162 ; P. Lemerle, *The Agrarian History of Byzantium from the Origins to the Twelfth Century*, Galway, 1979, 175-176 ; Oikonomidès, 1996..., 119-120)

34. прахторъ (s. m.) – Vat.7 ; Virg. 14, 99, Mr. 38, Ril. 53, Vit. 8|| Etym. : translittération du mot grec « πράκτωρ ».|| Sign. : on trouve deux significations différentes : 1) dans Vat.c'est la dénomination générale des fonctionnaires de l'Etat ; 2) dans tous les autres documents c'est un fonctionnaire fiscal ; « πράκτωρ », « exactor ». (Lascaris , 35-36 ; Dujčev, 1986, 64 ; Biliarsky, 1998, 350-353)

35. приселица (s. f.) – Virg. 87|| Etym. : dérivé du verbe paléosl. « *sedla » (de racine indo-europ. « *sed- ») = « être assis » (v. « celo ») plus le préfixe « при- » (= « chez », « à »). C'est probablement une traduction du mot grec « ἄπληκτον » (lat. « applicatum »)|| Sign. : différentes significations : 1) Camps rattaché, campement d'une armée ou des fonctionnaires de l'Etat. 2) Une obligation de la population d'assurer le terrain pour le campement et de fournir la nourriture pour une période courte non seulement à l'armée mais aussi aux fonctionnaires civils au passage. Il n'était pas prévu de les accepter dans les maisons excepté les cas des hauts fonctionnaires. La différence avec le *mitaton* est qu'il s'agit de petits groupes de gens et pour une période courte. (J. B. Bury, "The *aplikta* of Asia Minor", *Byzantis*, 2 (1911), 216-224 ; G. Koliass, « Peri apliktou », *EEBS*, 17 (1941), 144-184 ; Ostrogorsky, 1927, p. 60 ; Tzankova-Petkova, 97 ; Cvetkova, 1962, 252-253 ; Bartusis, 1987, 121-123 ; Oikonomidès, 1996, p. 93-97)

36. пьсарь/ пьсарькъ (s. m.) – Vat.9-10, Virg. 100, Mr. 29, Ril. 57, Vit. 11|| Etym. : de « пьсъ » (dans les langues indo-européennes le mot est lié soit à la signification « coloré » soit à « bétail » et « mener paître ») = « chien » plus le suffixe « -аръ ». Influencé par le mot grec « κυνηγός ». (*BER*, V, 185-186 ; Vasmer, III, 248-249)|| Sign. : employé dans les services fiscaux, chargé des corvées liées à l'élevage des chiens pour la chasse impériale. (Lascaris , 39-40 ; Dujčev, 1986, 64 ; Biliarsky, 1998, 379-382)

37. рикось (s. m.) – Ril. 75 || Etym. : Iv. Dujčev propose la lecture de « дерикосъ » ce que je suis enclin d'accepter. (Dujčev, 1986..., 65)|| Sign. : peine pécuniaire, gr. « ἀερικόν ».

38. слонощина (s. f.) – Virg. 101|| Etym. : lié au ind. « śrayati » et avest. « srayate » = « mettre à l'abri ». (*BER*, V, 468 ; Vasmer, III, 675) || Sign. : taxe ou droit, visant probablement l'abri du bétail.

39. сьнаръ (s. m.) – Ril. 56, Vit. 12|| Etym. : de « сьно » (= « foin » du paléosl. « *sēna ») plus le suffixe « -аръ ». (*BER*, VI, 610-612).|| Sign. : employé qui s'occupait de la corvée « сьнокосъ », lat. « foenarius » ou en général avec la fourniture du fourrage des animaux de transport ou de

guerre. (Dujčev, 1986, 65 ; Biliarsky, 1998, 366-368 ; Oikonomodès, 1996, 95)

40. **сѣнокоць** (s. f.) – Virg. 41, 63, 69, Mr. 22, 24, Ril. 47|| Etym. : de « сѣно » (v. plus haut) = « foin » et le verbe « косити » = « couper les herbes », « faucher », « faner ».|| Sign. : quant aux citations dans les documents – c’est une corvée visant l’approvisionnement de l’armée avec du foin pour les chevaux de la cavalerie. (Il’inskij, 1911, п. 116)

41. **тварико** (s. n.) – Ril. 78|| Etym. : v. « тарикъ » et « рикос ». (Dujčev, 1986, 65). Une taxe, gr. « ἀρικόν » (voir plus haut).

42. **травнина** (s. f.) – Virg. 101|| Etym. : dérivé de « *trawa/trewa », lié à la signification : « consommer », « manger », « empoisonner ». « Herbe ». (Vasmer, IV, 91-92)|| Sign. : taxe sur l’utilisation des pâturages, gr. « ἐννόμιον » (Il’inskij, 1911, п. 123)

43. **царина** (s. f.) – Virg. 103|| Etym. : de « царь » (v. plus bas).|| Sign. : ce qui est lié au souverain. Dans les langues slaves orientales et en roumain le mot signifie « pâturage » mais en serbe il désigne la taxe douanière. C’est la signification de la citation de l’édit.

La terminologie fiscale est très bien présentée dans les chartes et les raisons sont évidentes par le caractère même de ces documents. Quant au groupement des mots selon leur origine, la division la plus nombreuse est celle des termes qui sont arrivés en Bulgarie par le système fiscal de l’Empire constantinopolitain. Ils sont vingt cinq (No 1, 2, 3, 8, 9, 11, 13-24, 26, 27, 30, 34, 35, 37, 41) ce qui fait plus de la moitié des mots présentés dans notre étude. Les termes slaves sont au nombre de quinze (No 5-7, 10, 12, 28, 29, 32, 33, 36, 38-40, 42, 43), mais il est fort probable que certains parmi eux sont traduits à leur tour du grec. Il y a trois termes qui ont des racines turkmènes (No 4, 25, 31) et certains font vraisemblablement partie de l’héritage lexical assez pauvre de la langue des Prôtobulgares.

Dans tous les cas, les données dont on dispose témoignent que la Bulgarie hérite le système fiscal de l’administration byzantine qui a duré presque deux siècles. Il est resté le même durant la période du Second Empire, en gardant également sa terminologie. C’est un témoignage non seulement sur les impôts et le financement des activités de l’Etat mais aussi sur l’organisation de la société et des différentes structures sociales. Par ces observations nous pouvons parvenir à la conclusion que les sociétés balkaniques du Bas Moyen Age étaient du même type et leurs économies

fonctionnaient d'une manière semblable. Tout cela pourrait être tant la base de la création d'un système juridique commun que le résultat de ce système qui a été créé par l'influence rayonnant de l'Empire constantinopolitain sur les pays voisins, et dont la voie était culturelle et non pas économique.

4. Termes désignant le statut de certaines personnes hors des institutions étatiques ou ecclésiastiques

1. БОЛЪРИНЪ (s. m.) – Mr. 26, 27 ; Ril. 58|| Etym. : mot d'origine protobulgare – du « *boilar* » ce qui est le pluriel du mot « *boila* » (= une personne de la classe supérieure de l'aristocratie protobulgare (*BER*, I, 66 ; Vasmer, I, 203-204).|| Sign. : représentant de l'aristocratie ou des hauts dignitaires. Un terme général et non-institutionnel pendant le Second Empire bulgare. Ayant un sens identique en Serbie et Lituanie, en Valachie et Moldavie. En Russie, les boyards sont surtout des représentants de l'ancienne aristocratie héréditaire, opposés aux nouveaux dignitaires («Дворяне»). (Il'inskij, 1911, п. 119 ; *Instituții feudale...*, p. 52-54)

2. ВЕЛЬМЪЖЪ (s. m.) – Zg. 5|| Etym. : mot créé avant le XI^e siècle par la jonction de mot « *veli* » (paléoslav.« вѣли ») = « grand » et le verbe « *moga* » = « pouvoir » (non pas le mot « *mъж* » = « homme »). (*BER*, I, 131,132 ; Vasmer, I, 290)|| Sign. : mot signifiant « omnipotent », « grand dignitaire ».

3. ВЛАСТЕЛЬ (s. m.) – Virg. 94|| Etym. : les racines sont indo-européennes « **wold-ti-s* », avec la signification « pouvoir », « autorité » très stable. Mot correspondant grec « ἄρχων ». (*BER*, I, 163) || Sign. : appellation générale des seigneurs et des dignitaires de l'Etat. (Il'inskij, 1911, п. 119 ; *Instituții feudale...*, p. 508)

4. ГОСТЪ (s. m.) – Dubr. 1, 10|| Etym. : de l'indo-européen « **ghosti-s* ». Des mots identiques dans toutes les langues slaves et dans le latin « *hostis* », l'allemand « *Gast* », etc. Signification de « invité », « (un marchand) étranger », « ennemi ». (*BER*, I, 268 ; Vasmer, I, 447-448).|| Sign. : dans ce cas la signification d'étranger>invité>marchand.

5. ИНОПЛЕМЕННИКЪ (s. m.) – Virg. 6-7|| Etym. : terme calqué sur le mot grec « ἄλλόφυλος ».|| Sign. : « étranger », « *aliegena* ». (*Instituții feudale...*, p. 457-458)

6. КАТОУНЬСКЪ (adj.) – Virg. 60|| Etym. : adjectif, créé du mot « *КАТУН* » = « camp des gitans (ou d'autres groupes minoritaires nomades) ». Emprunté

du grec « κατοῦνος » ; en roumain le mot « cătun » (du lat. « canton »). (BER, II, 277-278) || Sign. : lié à l'organisation des minorités nomades. (Il'inskij, 1911, p. 118 ; *Instituții feudale...*, p. 133)

7. людинѣ (s. m. pl.) – Vat.4, 17, 21, Virg. 12, 76, 81, 87, 98, Mr. 20, 21, 24, 31, 34, 37, 39, 40, 48, Vit. 6, 7, 12, 14, 17 Ril. 34, 49, 52, 60, 64-65, 70, 89, 102, Bra. 2, 3. || Etym. : du paléosl. « *ljudŋ, ljudŋje » de l'indo-européen « *leudh-*, **leudheies* » avec la signification de « hommes », « hommes libres ». (BER, III, 577-578 ; Vasmer, II, 545) || Sign. : significations assez différentes ; habituellement sont appelés ainsi les gens qui obtiennent des privilèges, les gens du monastère, les citoyens des villes privilégiées. (Il'inskij, 1911, p. 118)

8. па̀рикѣ (s. m.) – Virg. 54, Mr. 23 || Etym. : translittération du terme grec « πάροικος » (de « παρά » et « οἶκος » = « celui qui est dans la maison/sous l'autorité »). (BER, V, 70) || Sign. : paysan de certain statut, un dépendant. (Il'inskij, 1911, p. 117-118)

9. τεχνηταρѣ (s. m.) – Mr. 23 || Etym. : translittération du mot grec « τεχνητάρης » (de « τέχνη » = « art », « artisanat »). || Sign. : « artisan ». (Il'inskij, 1911, p. 118)

10. ѡ̀тѣрокѣ (s. m.) – Virg. 77, 78, Mr. 23 Du paléosl. « *at(z)rakz » (« **rekā* » = « dire », « crier », « mettre en ordre ») avec une signification primitive de « celui qui n'a pas le droit de parler ». Ce sont les gens sous l'autorité familiale – les enfants et les esclaves. (BER, IV, 973-974) || Sign. : « garçon », « esclave », gr. « δούλος », lat. « servus ». Chez Théophilacte (Theophilacti Achridensis *Epistulae*, éd. P. Gautier, Thessaloniki, 1986, No 12, l. 22) on retrouve le mot « ὀτρωτζίνα » qui devrait être un impôt correspondant au terme grec de « παροικιατικόν » qui mène à la conclusion que le mot « ѡ̀тѣрокѣ » devrait être le correspondant du terme « paréque ». (Il'inskij, 1911, p. 118 ; A. Leroy-Molingen, « Trois mots slaves dans les lettres de Théophilacte de Bulgarie », *Annuaire de l'Institut de philologie et d'histoire orientales et slaves de l'Université de Bruxelles*, 6 (1938), 116-117 ; Oikonomidès, 1996..., 83)

11. ѡ̀зѣрикѣ (s. m.) – Zg. 14 || Etym. : du paléosl. « *jězy-kŋ » qui provient de l'indo-europ. « **d̥h₂ǵhu-* » = « langue ». La signification « peuple » est secondaire. (BER, I, 483 ; Vasmer, IV, 550-551) || Sign. : dans la citation la signification est « peuple », gr. « ἔθνος », lat. « populus ».

Les termes de ce groupe d'origine byzantine sont quatre (No 3, 5, 8, 9) dont deux sont translittérés (No 8 et 9). Il faut noter que les mots « paréque » et « *technitar* » possède une signification précise, présentant le statut de la personne réglementé par le droit.

Un des mots, donc « ΚΑΤΟΥΝΗΣΚΥ » (No 6) qui est dérivé du mot « ΚΑΤΟΥΝΗΣ » (« *catoun* »), a une origine latine - de « *canton* » - et plus précisément dans les langues du groupe latin oriental des Balkans. Le terme désigne une communauté nomade et est entré dans la langue juridique de la Bulgarie médiévale par le grec.

Une attention particulière mérite le mot « *boyard* » répandu dans toute l'Europe Orientale, Centrale et du sud-est et auquel sont consacrées de nombreuses études. Il dérive de la langue turkmène des Prôtobulgares et ensuite se développe dans les langues slaves. Il y a encore cinq termes slavons dans ce groupe (No 2, 4, 7, 10, 11) dont seulement un – « *роствъ* » – se présente comme un terme juridique précis et réglementé par le droit.

5. Termes de la sphère du Droit civil, du commerce, de l'échange et de la propriété

1. ДАРОВАНИЕ (s. n.) – Ril. 98|| Etym. : Voir « *даръ* » !! Sign. : don.
2. ДАРЪ (s. m.) – Virg. 5, Mr. 2|| Etym. : du verbe « *dati* ». Signification de « *cadeau* », « *don* », gr. « *δῶρον* », lat. « *donum* », « *donatio* ». (*BER*, I, 319-320 ; *Vasmer*, I, 484)|| Sign. : don, résultat d'un contrat ou de la grâce impériale. (*Instituții feudale...*, p. 136 suiv.)
3. ДВИЖИМЪ (adj.) – Zg. 7|| Etym. : du verbe « *ДВИГАТИ СЯ* » = « *mouvoir* ». (*BER*, I, 325 ; *Vasmer*, I, 487)|| Sign. : terme juridique, signifiant les « *biens mobiles* », provient du latin « *mobilis* » par le terme grec « *κινητός* ».
4. ДЛЪГЪ (s. m.) – Virg. 76, 77 74|| Etym. : du paléosl. « **dzlgz* » = « *débit* », gr. « *ὀφείλημα* », lat. « *debitum* ». Congénère au mot gotth. « *dulgs* » et au mot irland. « *dligit* » = « *débit* ». (*BER*, I, 455 ; *Vasmer*, I, 524)|| Sign. : « *obligation* », gr. « *χρέος* », « *δάνειον* », « *ὀφείλημα* », lat. « *debitum* ».
5. ДРЪБИТЪКЪ (s. m.) – Ril. 71|| Etym. : du « *ДРЪБИВАМ* » qui provient de « *ДРИВАМ* »/ « *БЪИТИ* » = une forme de l'imparfait du verbe « *être* ». A faire comparaison avec le mot indo-européen « *bhulijo-* » et grec « *φύω* » = « *faire naître* », « *accroître* », « *pousser* », « *augmenter* ». (*BER*, I, 401-402 ; *Vasmer*, I, 521)|| Sign. : « *ce qui existe* », « *ce qui pousse* », signification

juridique « ce qui apporte des biens / de l'argent », « ce qui est lucratif », gr. « τὰ ὑπάρχοντα », lat. « facultates ». (Dujčev, 1986, 64)

6. ΔΟΥΣΤΟΛΗΝΗ (s. n.) – Zg. 27, 33, Ril. 80, 83-84, 92, 93 ; Vit. 4|| Etym. : racines indo-européennes avec la signification originale de « rassasier », « assouvir », « saturer ». Un mot très littéraire, utilisé surtout dans la langue ecclésiastique. (BER, I, 415)|| Sign. : « biens », « propriété », « possession », gr. « κληρονομία », lat. « facultas ». (Il'inskij, 1911, Π. 115 ; Dujčev, 1986, 64)

7. ΔΟΧΟΔΥΖΚΩ (s. m.) – Virg. 15, 31, 42, 43, 44, 74, 82, 83, 85|| Etym. : de « ΔΟ- » = « à » et « ΔΟΥΔΙΤΙ » = « aller », « venir », « marcher ». Identique avec le mot français « revenu ». Il est à étudier la liaison avec le mot grec de « φορολογία » (BER, I, 415)|| Sign. : assez différentes. Certaines citations signifient des biens (v. lignes 31, 42), d'autres (v. lignes 15, 43, 44, 82, 85) – une sorte de tribut. (Il'inskij, 1911, Π. 122)

8. ΗΜΑΝΗΕ (s. n.) – Virg. 2, Zg. 7|| Etym. : du verbe « ΗΜΑΤΙ » = « avoir ». Terme formé de la même manière comme les termes « avoir », « habitus », « ἔξις ». Sign. « biens », « avoir », « richesse ». (Il'inskij, 1911, Π. 115)

9. ΚΤΗΤΟΡΩ (s. m.) -, Zg. 11|| Etym. : translittération du mot grec « ΚΤΗΤΩΡ » = « créateur », « donateur ». (BER, III, 70 ; Vasmer, II, 393)|| Sign. : donateur.

10. ΚΟΥΜΕΡΥΚΩ (s. m.) – Dubr. 11, Ril. 74|| Etym. : translittération du mot grec « ΚΟΥΜΜΕΡΚΙΟΝ » (du latin « commercium ») sans le suffixe nominatif.|| Sign. : douane, taxation du commerce. Il est à noter la citation dans Dubr. de la « Loi des *koummerki* » (Dujčev, 1986, 64)

11. ΚΟΥΠΗΝΑ (s. f.) – Dubr. 2, 3, Ril. 72|| Etym. : v. « ΚΟΥΠΟΒΑΤΗ ».|| Sign. : « marchandise ». (Dujčev, 1986, 64)

12. ΜΕΤΟΧΗΝΑ (s. f.) – Vat. 12, Virg. 84, 88, Ril. 16|| Etym. : translittération du mot grec « ΜΕΤΟΧΙΟΝ » = « partie ». (BER, III, 771-772 ; Vasmer, II, 611)|| Sign. : biens du monastère.

13. ΜΕΤΟΧΩ (s. m.) – Virg. 7, 29, 23, 24, 34, 59, 61, 98, Ril. 20, 39. translittération du mot grec « ΜΕΤΟΧΙΟΝ ».|| Sign. : v. « ΜΕΤΟΧΗΝΑ ». (*Instituii feudale...*, p. 294-295)

14. ΗΝΑΣΛΕΔΩΒΝΙΚΩ (s. m.) – Mr. 41|| Etym. : V. « ΗΝΑΣΛΕΔΩΒΑΤΗ ».|| Sign. : « Héritier », gr. « κληρονόμος », lat. « heres ».

15. ΗΝΕΔΒΙΖΗΜΩ (adj.) – Zg. 7, 28|| Etym. : V. « ΔΒΙΖΗΜΩ ». Le mot peut être calqué sur le mot grec « ἀκίνητος » (de mot latin « immotus »).|| Sign. : biens immeubles.

16. пакостъ/пакость (s. f.) – Dubr. 8, Bra. 5 De paléosl. « *pakastz » lié aux significations « mal », « dommage », « malheur ». (BER, V, 15 ; Vasmer, III, 189) || Sign. : « dommage » ; dans ces cas il s'agit d'interdire d'endommager les marchands de Raguse ou de Kronstadt (Braşov).

17. πανηγύριъ (s. m.) – Virg. 16, 30 || Etym. : translittération du mot grec « πανηγύριον » (de « παν- » = « tout » et « ἄγυρος » = « réunion »). || Sign. : « une festivité religieuse avec un marché », « foire », lat. « feria ».

18. платити/платити (vb.) – Virg. 79, 87-88 || Etym. : du paléosl. « *platiti » = « payer » de « *platъ » = « étoffe », « tissu » car les étoffes étaient moyen de payer. (BER, V, 327-328 ; Vasmer, III, 274-275). || Sign. : « payer », gr. « ἀποτίνειν », lat. « luere ».

19. подданиѣ/подданиѣ/поддарование (s. n.) – Virg. 64, 104, Zg. 57, 65 || Etym. : de « даръ » = « donnée », « don », « δῶρον » et « дати » = « donner », « dare », « δίδωμι » ; paléosl. « *da- » (« *dav- ») de l'indo-européen « *do- » (« *dou- »). La signification est conservée dans toutes les langues indo-européennes. (BER, I, 310-312, 319-320). || Sign. : « donation », « don », gr. « μετάδοσις », « δῶρον », lat. « impertitio », « donum ».

20. правина (s. f.) – Vat.4, Virg. 18, 22, 23, 24, 27, 28bis, 31, 35, 42, 51-52, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 58 bis, 59, 60, 61, 62, 63bis, 64, 70, 71, Mr. 34, 39, 48, , Ril. 17, 35, 92 Etym. : v. « правьѣда » || Sign. : « les droits sur certains biens », « les biens », gr. « δικαίωματα ». C'est une traduction du terme grec « δικάιον » que l'on trouve dans les documents byzantins. (Il'inskij, 1911, 115-116 ; Dujčev, 1986, 64)

21. прибытъкъъ (s. m.) – Vat.5, Zg. 56, 64 || Etym. : dérivé de « прибыти » (préfixe « при- » plus verbe « вытъ ») = « venir », « arriver ». (BER, V, 694) || Sign. : « revenu », « recette » (« κέρδος », « lucrum ») de certains biens.

22. приобръсти (vb.) – Zg. 69 || Etym. : dérivé du verbe « обръсти » (lié à la signification de « prendre », « capter », « trouver ») et le préfixe « при- ». (BER, V, 726 ; Vasmer, III, 107) || Sign. : « acquérir », « gagner ». Un terme du droit civil lié à l'échange ou aux donations.

23. продавати/продати (vb.) – Dubr. 7, 9, Virg. 39, 93, Ril. 72 || Etym. : dérivé de « дати » = « donner » plus le préfixe « про- » (« pro »). (BER, I, 310-312 ; Vasmer, III, 372) || Sign. : « vendre », le verbe qui décrit l'échange (gr. « πωλεῖν », lat. « vendere »).

24. распустъъ (s. m.) – Mr. 37, Vit. 13 || Etym. : de « псстити » (dérivé de « *poustú » = « sauvage », « vide ») plus le préfixe « arz- » / « raz- ». « Libérer quelqu'un », « libérer du joug ». (BER, VI, 5-9) || Sign. : « divorce », gr. « διαζύγιον », lat. « divorcium ». Le terme juridique est créé à partir du

terme grec. En général la terminologie matrimoniale grecque est fortement liée à l'idée de l'attelage du couple (des bœufs) dans le joug.

25. *сѣморъ* (s. m.) – Virg. 19, 31, 35, 44|| Etym. : translittération du mot grec « σύνορον » sans le suffixe nominatif. (BER, VI, 674-675)|| Sign. : « confins », « limite », les confins des biens immeubles.

26. *стаць* (s. f.) – Vat.4, Mr. 25, Ril. 17, 48, 69, Vit. 6|| Etym. : translittération du mot grec « στάσις ».|| Sign. : « possession », « bien », « domaine ». (Dujčev, 1986, 65)

27. *тръгъ* (s. m.) – Virg. 30, 31 bis, 103|| Etym. : mot congénère au mot albanais « tregë » (= « marché ») et « trëgtar » (= « commerçant »). Il est possible qu'il ait des racines méditerranéennes d'avant l'arrivée des Slaves. Certains chercheurs trouvent des liaisons avec les mots assyro-babylonien « *tamgaru* » (= « marchand ») > araméen « *taggara* » > arménien « *tadžir* ». (Skok, *Etimologijski rječnik*, III, 498-499)|| Sign. : « marché », « foire », gr. « ἀγορά », lat. « forum ». Les dérivés du mot pourraient signifier en certaines langues des Slaves méridionaux et en roumain « ville ».

28. *φόροςъ* (s. m.) –, forum ; Dubr. 10-11|| Etym. : translittération du mot grec « φόρος » qui garde même le suffixe nominatif.|| Sign. : « foire », lat. « forum ».

On a réuni ici les termes, liés à l'échange et particulièrement au commerce, à la propriété, à la famille et à d'autres relations réglementées par le droit civil. Nous avons présenté une trentaine des lemmes de différents types. Les plus nombreux sont ceux qui désignent des relations de la sphère du droit des obligations comme le don, la vente et ainsi de suite (No 1, 2, 4, 9, 14, 16, 18, 19, 23). La seconde place est occupée par les termes liés à la propriété et au droit réel (v. No 3, 6, 8, 12, 13, 15, 25, 26). Cinq mots sont liés au commerce, mais tous ne sont pas précisément des termes juridiques (v. No 10, 11, 17, 27, 28). On a regroupé séparément les termes désignant les revenus des biens ou d'autres activités (No 5, 7, 21, 22). Un terme est lié au droit matrimonial (No 24).

Quant à l'origine des mots, la prédominance slave est évidente - ils sont dix-huit (No 1, 2, 4, 5, 6, 7, 11, 14, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 27) ; il faut chercher la raison de cette situation dans leur caractère même. Une bonne partie de ces mots appartiennent à la langue quotidienne et leur signification juridique est secondaire.

Une douzaine des mots sont d'origine grecque ou latine. Ces derniers démontrent les traditions romaines de l'Empire d'Orient, d'où ils sont

passés en Bulgarie avec la réception du droit dit byzantin. Des termes latins translittérés sont les No 10 et 28, mais qui sont passés par le grec, ce qui est prouvé par leur phonétique. Les mots « meuble » et « immeuble », désignant certains biens, ont eux aussi des racines latines (No 3 et 15).

Les termes translittérés du grec sont six (No 9, 12, 13, 17, 25 et 26), et il y a encore quatre qui sont traduits de cette langue (No 3, 8, 15, 24). Nous voulons attirer l'attention sur le terme « ραζπιστή » qui appartient à ce groupe, et qui désigne l'annulation du mariage. Il est identique au mot pour le dégagement des bœufs du joug où ils étaient attelés. Nous croyons qu'il est traduit du grec car la terminologie du mariage comme un attelage en joug provient sans doute de cette langue.

Pour généraliser, il faut noter que, malgré le nombre des mots slaves, on y trouve également une grande influence de la langue juridique de l'Empire constantinopolitain.

6. Termes du droit pénal

1. враждѣ (s. f.) – Virg. 86, 87|| Etym. : provient du mot « врагъ » = « ennemi » plus le suffixe. La signification originelle est « haine », « attitude inamicale » d'où provient la signification de « homicide » (gr. « φόνος », « homicidium »). (BER, I, 180)|| Sign. : signification juridique de « homicide ».

2. казати /ca/ (vb.) – Virg. 17|| Etym. : du paléosl. « *kazati, kažā » = « dire » avec la signification originelle de « gronder », « réprimander », « punir ». (BER, IV, 477 ; Vasmer, II, 159) Pratiquement identique avec le mot grec « παιδεύειν ».|| Sign. : « punir ».

3. краждѣ (s. f.) – Virg. 86|| Etym. : de l'indo-europ. « *kra(u)- » > paléosl. « *kryti, *kryā » = « cacher » d'où « voler » (v. « таць »)|| Sign. : « vol », un crime. Gr. « κλοπή ». lat. « furium ».

4. ραζβон (s. m.) – Virg. 86, Mr. 37|| Etym. : du paléosl. « *arzbaj » est dérivé de « *arzbiti » = « бити » (battre) plus le préfixe « arz- » (« raz- »). De toute manière la signification est liée à « priver de quelque chose par force ». (BER, VI, 148-149)|| Sign. : « vol à main armée », « brigandage », « razzia », gr. « ἀναίρεσις », lat. « latrocinium ».

5. таць (s. m.) – Mr. 38|| Etym. : mot paléoslave lié aux mots celtiques « taid » (s. m.) = « voleur » et grecs « τητάω / τατάω » = « priver ». Il est probablement un emprunt archaïque des langues celtiques. (Vasmer, IV, 28)|| Sign. : « vol », « razzia ».

6. **οὐβιτι** (vb.) – Ril. 66|| Etym. : du verbe « **βιτι** » (= « battre » des racines indo-europ. *bhoi-, *bhi-) et le préfixe « **οὐ** ». (*BER*, I, 51-52, Vasmer, I, 169, IV, 142).|| Sign. : « tuer », « assassiner » gr. **κτείνειν**, lat. *occidere*.

7. **φόνις** (s. m.) – Mr. 37, Vit. 12|| Etym. : translittération du mot grec « **φόνος** ».|| Sign. : « homicide », gr. « **φόνος** », lat. « *homicidium* ».

Evidemment les chartes impériales de donation ne sont pas les textes à partir desquels il faut étudier la terminologie pénale. Le caractère des documents et leurs buts concernant la répression de l'Etat des crimes sont assez différents. Même les sanctions des édits ne contiennent presque pas de termes de ce type en se concentrant sur les « punitions » de caractère religieux. La matière qui nous intéresse est présentée surtout là où le souverain interdit aux employés des organes répressifs et des tribunaux d'intervenir sur les terres des monastères ou d'y effectuer leurs activités. Quand même, nous sommes obligés de présenter ici la terminologie pénale en tenant compte lors de son étude que la liste des termes n'est pas représentative.

On dispose de sept termes du droit pénal. De ce nombre un mot est translittéré du grec (No 7), et un autre est un très ancien emprunt des langues celtiques qui est entré dans le paléoslave probablement par l'intermédiaire du grec (No 5). Un terme est traduit du grec (No 2). Quatre mots sont slaves (No 1, 3, 4, 6), dont seulement deux sont des termes juridiques précis : « **връжда** » et « **развои** ».

A la fin nous soulignons que la liste présentée n'est point représentative quant aux termes pénaux.

7. Termes désignant le procès et la justice

1. **вина** (s. f.) – Zg. 4|| Etym. : mot indo-européen (« **weina* »). Signification de « cause », « motif », « responsabilité » très stable. (*BER*, I, 148 ; Vasmer, I, 316)|| Sign. : « responsabilité », gr. « **αἰτία** », lat. « *causa* ». (*Instituții feudale...*, p. 232-233)

2. **глоба** (s. f.) – Virg. 15, 43, 85, Mr. 36-37, 38 bis, Vit. 12|| Etym. : l'étymologie n'est pas claire. La signification primitive du terme est « prendre un peu », « fouir (la terre) », « presser fort » d'où « tristesse », « chagrin » et « peine ». Lié au mot paléosl. « **траглоба** » = « souffrance », « corvée », v. aussi le terme grec « **γλάφω** » (*BER*, I, 250 ;

Etimologiceskil slovar slavjanskih jazykov, vol. 6, Moscou, 1979, 131-134) || Sign. : peine administrative ou pénale liée à la perte de propriété (argent ou bétail), lat. « mulcta ». (Il'inskij, 1911, 123 ; *Instituiii feudale...*, p. 207-208)

3. законъ (s. m.) – Vat.21, Dubr. 11, Ril. 12 || Etym. : du paléosl. « *za-kanz » = « principe », « coutume », « début ». Emprunté à la langue grecque comme « ζακόνι », dont la forme la plus ancienne est conservée chez Constantin Porphyrogénète – « ζάκανον ». (*BER*, I, 592 ; Vasmer, II, 75) || Sign. : « loi », gr. « νόμος », lat. « lex ».

4. правило (s. n.) – Virg. 7, 9 || Etym. : du paléosl. « *pravidla » dérivé de « *praviti* » = « faire être droit » et « régner, gouverner ». (*BER*, V, 582 ; Vasmer, III, 352). Dans le cas où on retrouverait la liaison avec les mots grec « κανών » = latin « norma » = « fil à plomb », « perpendiculaire », il faudrait chercher les racines dans le mot paléosl. « *pravz » de l'indo-europ. « *pro-wo-s » (du préfixe « *pro- ») avec la signification « avant », « en avant », « droit », « direct », « vertical ». (*BER*, V, 577-581) || Sign. : « règle », « norme », gr. « κανών », lat. « norma », « regula ».

5. противъникъ (s. m.) – Dubr. 11 || Etym. : substantif, dérivé du paléosl. « *prativz » (de l'indo-europ. « *pro- » augmenté en « *proti », « *preti ») = « contre », « à l'opposite », « en face ». (*BER*, V, 785-788 ; Vasmer, III, 382-383) || Sign. : « ennemi », « antagoniste », gr. « πολέμιος », lat. « hostis ». Les participants dans le procès ; les ennemis dans une guerre ; dans le cas concret – une formule de la partie de l'édit décrivant celui qui transgresserait l'arrêt du souverain.

6. судии (s. m.) – Ril. 54 || Etym. : v. « судъ » (Vasmer, III, 796). || Sign. : « juge », gr. « κρίτης », lat. « iudex ». (Dujčev, 1986, 65 ; Biliarsky, 1998, 327-333).

7. судъ (s. m.) – Virg. 78, 87, 104, Mr. 46 судище (s. n.) – Virg. 36-37, 109, 110 || Etym. : de « *som- » et de l'indo-europ. « *dhe- » (signification de « faire », « oeuvre », ouvrage », « affaire »). La signification originelle désigne tout ce qui fait l'unité, qui réunit, qui fait la liaison. (Vasmer, III, 794). || Sign. : « tribunal », gr. « κρίσις », « κριτήριο », lat. « iudicium ». (*Instituiii feudale...*, p. 257 suiv., 267 suiv.)

8. съпъръ (s. m.) – Virg. 108 || Etym. : du paléosl. « sĭ » = « avec », gr. « συν », lat. « cum » et « *perti » = « battre ». Mot identique « съпъръникъ ». (Vasmer, III, 718) || Sign. : « adversaire », gr. « αντίδικος », lat. « adversarius ». Le mot signifie aussi les deux côtés des participants dans un procès.

9. ТЪМЪНИЦА (s. f.) – Virg. 102|| Etym. : dérivé du paléosl. « ТЪМА » = « obscurité », « ténèbres » lié aux mots irlandais « temel » = la même signification en latin « tenebrae » (pl.). La signification de « prison » dérive de celle-ci. (Vasmer, IV, 133-134)|| Sign. : « prison », « geôle », gr. « φυλακή », lat. « carcer ». Le terme peut concerner aussi l'obligation de la population de garder les geôles (une corvée). (Il'inskij, 1911, 124 ; *Instituiji feudale...*, p. 243-245, 468)

10. ОБЫЧЪНЪЗ (adj.) – Mr. 49, Ril. 110|| Etym. : du paléosl. « *ab-vyčajü » (de « *ab-vyk-nati », *bv>*b) de la racine indo-européenne « *-uk- ». Le développement sémantique est « je fais quelque chose par habitude » > « je fais quelque chose pour ma tranquillité » > « j'aime faire quelque chose ». V. le verbe « ОБЫКЪНЪТИ » = « aimer ». (BER, IV, 743, 745)|| Sign. : « coutumier », gr. « συνήθης », lat. « consuetus ».

De cette dizaine des termes présentés ci-dessus il n'y a qu'un d'origine grecque. C'est le terme « правило » (No 4) qui est le correspondant du terme grec de « κανών » et du latin « norma ». Tous les trois signifient « norme », « règle », mais la signification originelle des archétypes est « perpendicule » ou « fil au plomb », utilisé par le maçon lors de la construction. Cela nous présente l'idée de droit en sa profondeur. De cette idée dérive aussi le verbe « diriger », « gérer » (« правити »), donc « faire les choses selon les règles » ou « faire les choses droites ».

Pourtant, il faut noter que dans les chartes impériales de Bulgarie, la terminologie de ce groupe ne confirme pas les conclusions générales auxquelles on est arrivé en étudiant les autres branches du Droit. L'explication de cette situation pourrait être que le matériel sur lequel nous avons fait notre recherche n'appartient pas à cette sphère précise.

IV. Conclusion

Nous croyons qu'il est déjà possible de proposer quelques conclusions, tirées à partir de nos observations sur les documents impériaux. Dès le début, il faut souligner qu'elles confirment notre hypothèse de travail, ainsi que les résultats de nos recherches sur le lexique administratif. Quand on parle de termes juridiques dans le sens propre du mot, il est évident qu'ils sont maîtrisés par la terminologie juridique de l'Empire Romain d'Orient. Cette influence est la plus forte dans le domaine

ecclésiastique, qui n'est pas présenté ici, mais elle est présente aussi dans celui des institutions, du pouvoir, des impôts. Au contraire, quand il s'agit de termes de la vie quotidienne, entrés dans le jargon juridique, l'influence byzantine n'est plus aussi visible. Bien évidemment, il faut tenir compte aussi du fait que dans certains domaines, comme dans celui du Droit pénal, le matériel sur lequel on a fait cette étude n'est point relevant quant aux tâches visant une interprétation détaillée.

Pour conclure, nous voudrions revenir à ce que nous avons écrit au début : le Droit est un phénomène appartenant à la culture et ce fait prédétermine la terminologie, caractéristique pour chaque système juridique. La Bulgarie médiévale faisait partie de ladite « *Byzantine Commonwealth* » et les termes sont venus depuis l'Empire au Nord avec les idées, les normes, la pratique. Bien sûr, c'était de nouveau le Droit romain qui était la source. L'ancienne Ville Eternelle est toujours visible en arrière de la Nouvelle Rome, Constantinople. Une telle conclusion est bien attendue. Elle est bien-venue aussi, au moins parce que le Droit romain, dont la couronne – *Corpus iuris civilis* – créée à Constantinople, est un des arguments fermes pour définir l'unité culturelle que l'on appelle par le terme géographique mais aussi mythologique « Europe ».

NOTES

- ¹ Iv. Biliarsky, *Institutsiite na srednovekovna Bulgaria. Vtoro bulgarsko carstvo (XII-XIV v.)*, Sofia, 1998.
- ² Sur cette question voir l'article consacré spécialement à ce problème : Iv. Biliarsky, « Some Observations on the Administrative Terminology of the Second Bulgarian Empire » , *Byzantine and Modern Greek Studies*, Birmingham, (25) 2001, p. 69-89.

LISTE DES OUVRAGES CITES

- Andreev, 1965 = M. Andreev, *Vatopedskata gramota i vaprosite na bulgarskoto feodalno pravo*, Sofia, 1965
- Bartusis, 1987 = M. Bartusis, « State Demands for the Billeting of Soldiers in Late Byzantium », *Zbivnik radova vizantološkog instituta u Beogradu*, 26 (1987), 115-123
- Bartusis, 1988 = M. Bartusis, « State Demands for Building and Repairing Fortifications in Late Byzantium and Mediaeval Serbia », *Byzantinoslavica*, 49 (1988), 205-212
BER = Bulgarski etimologičen rečnik, t. I -
- Biliarsky, 1991 = Iv. Biliarsky, « Dva naračnika za pittakia ot kasnoto Srednovekovie », *Zbivnik Radova Vizantološkog instituta u Beogradu*, XXIX-XXX, (1991), 233-300
- Biliarsky, 1994 = Iv. Biliarsky, « Trois institutions méconnues de la Bulgarie médiévale : varničij, varar, povar », *Ricerche slavistiche*, XLI, 1994, 95-104
- Biliarsky, 1998 = Iv. Biliarsky, *Institutsiite na srednovekovna Bulgaria. Vtoro bulgarsko tsarstvo (XII-XIV vek)*, Sofia, 1998
- Biliarsky, 1999 = Iv. Biliarsky, « Les circonscriptions administratives en Bulgarie au 13^e siècle », *Symmeikta*, 13, 1999, 177-202
- Bompaire, 1956 = J. Bompaire, « Sur trois termes de fiscalité byzantine », *Bulletin de correspondance hellénique*, 80 (1956)
- Bury, 1911 = J. B. Bury, « The *aplakta* of Asia Minor », *Byzantis*, 2 (1911), 216-224
- Cvetkova, 1962 = B. Cvetkova, « Influence exercée par certaines institutions de Byzance et des Balkans du Moyen Age sur le système feudal ottoman », *Byzantinobulgarica*, 1 (1962), 237-257
- Dölger, 1960 = Fr. Dölger, *Beiträge zur Geschichte der byzantinischen Finanzverwaltung, besonders des 10. und 11. Jahrhunderts*, Darmstadt, 1960
- Dölger, 1953 = Fr. Dölger, *Byzanz und europaeische Staatenwelt*, Ettal, 1953
- Dujčev, 1986 = Iv. Dujčev, *Rilskata gramota na tsar Ivan Šišman ot 1378 g.*, Sofia, 1986
- Ferrari della Spade = G. Ferrari della Spade, *Immunità nel Diritto Romano imperiale*, Venezia, 1939
- Hvistova = Hvistova, *Osobnosti agrarnopravnyh otnošenij v pozdnej Vizantii*, Moskva, 1968
- Il'inskij, 1911 = G. Il'inskij, *Gramoty bolgarskih tsarej*, Moskva, 1911
- Instituții feudale... = Instituții feudale din țările române. Dicționar*, București, 1988
- Jones = A. H. M. Jones, *The Later Roman Empire*, Oxford, 1964, vol. I-
- Karayannopoulos, 1958 = I. Karayannopoulos, *Das Finanzwesen des fruebyzantinischen Staates*, München, 1958
- Kazhdan, 1952 = A. P. Kazhdan, *Agramye otnošenija v Vizantii XIII-XV vv.*, Moskva, 1952

- Kazhdan, 1960 = A. P. Kazhdan, *Derevnja i gorod v Vizantii IX-X vv.*, Moskva, 1960
- Kolias, 1941 = G. Kolias, « Peri aplikou », *Epiteris Eterias Byzantinon Spoudon*, 17 (1941), 144-184
- Lascaris = □. Lascaris, *Vatopedskata gramota*, Sofia, 1930
- Litavrin, 1960 = G. Litavrin, *Bolgarija i Vizantija v XI-XII vv.*, Moskva, 1960
- Oikonomidès, 1996 = □. Oikonomidès, *Fiscalité et exemption fiscale à Byzance (IX^e-XI^e s.)*, Athènes, 1996
- Ostrogorsky, 1927 = G. Ostrogorsky, *Die ländliche Steuergemeinde des byzantinischen Reiches im X. Jahrh.*, Stuttgart, 1927
- Ostrogorsky, 1956 = G. Ostrogorsky, *Pour l'histoire de la féodalité byzantine*, Bruxelles, 1956
- Skok, *Etimologijski rječnik*, III = P. Skok, *Etimologijski rječnik hrvatskoga ili srpskoga jezika*, knj. III, Zagreb, 1973
- Troianos, Kastrotisia = S. Troianos, « Kastrotisia. Einige Bemerkungen über die finanziellen Grundlagen des Festungsbaues in byzantinischen Reich », *Byzantina*, 1 (1969), 39-57
- Tzankova-Petkova = G. Tzankova-Petkova, *Za agrarnite otnošenija v srednovekovna Bulgarija XI-XIII v.*, Sofia, 1964
- Vasmer = M. Vasmer, *Etimologičeskij slovar' russkogo jazyka*, Moskva, t. I-IV